

Communiqué

La Filpac ne signera pas le texte sur la proposition de Convention Collective Ouvrier, Employé, Technicien, Agent de Maîtrise et Cadre de la Production et Transformation du papier.

En effet, après 2 ans de négociations avec Unidis sous la menace patronale que les conventions collectives cadres disparaissent de nos champs professionnels, le ministère vient de signifier le 20 juin le rattachement de ces dernières à la convention collective de la Transformation du papier ainsi que celle de la production.

Ce qui laisse 5 ans aux organisations syndicales et patronales pour finaliser les textes pour la future convention collective.

Les revendications portées par la Filpac ne sont ni entendues ni écoutées par les patrons.

Elles sont pourtant simples et ne concernent pas la totalité des travailleurs de nos branches car bons nombres de celles-ci sont déjà des conquises dans les entreprises.

Mais la position patronale est une position idéologique pas une position économique.

Nos revendications sur le point 100 ancienneté, les droits syndicaux, le financement du « dialogue » social, l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes et entre les catégories professionnelles sont très éloignées des préoccupations des patrons de nos branches.

Leurs seuls soucis sont les cours de la bourse et les stocks options qui leur sont dévolues en pressant au maximum les travailleurs de nos branches.

La position du syndicat patronal dans cette négociation, relayée par une organisation syndicale collaboratrice, est de pousser à la signature avec la peur que les patrons ne voudront plus négocier.

Cette position est pour le moins contradictoire avec leurs discours sur le dialogue social !

Le dialogue social débouchant sur la négociation sociale devrait prendre appui sur la répartition des richesses produites. Or pour les patrons de nos entreprises c'est partager comme « l'avare de Molière » tout pour les actionnaires et rien pour les travailleurs quel que soit leurs statuts.

C'est pour toutes ces raisons que notre organisation ne signera pas cette Convention Collective « unifiée ».

Montreuil le 10 juillet 2019